

**Fanny-Marie BRISDET** est avocat aux Barreaux d'Amsterdam et de Paris.

Elle est née en 1975 en France à Chalon-sur-Saône.

Après ses études secondaires elle a fait droit à l'Université de Bourgogne (France).



Par la suite, elle a participé au programme d'échange Erasmus avec l'Université Johannes Gutenberg en Allemagne puis l'Université d'Utrecht aux Pays-Bas. Elle a en outre suivi les enseignements de l'Institut des Hautes Etudes Européennes à Strasbourg et est aussi diplômée en droit néerlandais à l'Université d'Amsterdam.

Fanny-Marie, après un stage au Conseil de l'Europe, a poursuivi sa carrière dans le secteur financier au sein du Groupe TMF à Amsterdam. Tout d'abord Chef du département français, elle a pris la tête de la filiale luxembourgeoise du groupe en qualité de *managing director*.

Elle a ensuite rejoint le Ministère de l'Economie des Pays-Bas en qualité de conseiller senior de la politique de la concurrence et de la consommation, où elle revêtait par ailleurs la fonction de coordinateur de la politique européenne de la concurrence et négociait avec la Commission européenne.

Son cabinet, BRISDET, établi au World Trade Center à Amsterdam, et à Paris sur les Champs-Élysées, est un cabinet d'avocats international qui conseillent et mènent des procédures contentieuses et d'arbitrage pour des multinationales, des PME, des organismes publics et sportifs. L'équipe du cabinet BRISDET est polyglotte (français, anglais, néerlandais, allemand, russe, arménien, grec, serbo-croate).

Fanny-Marie Brisdet est présidente de la Fondation pour les Juristes Franco-Néerlandais, membre de l'Association du droit de la concurrence (*Vereniging voor Mededingingsrecht*), membre de l'Association de droit financier (*Vereniging voor Financieel Recht*) et membre de l'Association Henri Capitant.

Elle a aussi été nommée en 2011 par décret du Premier ministre Conseiller du Commerce Extérieur de la France, est désormais vice-présidente du comité CCEF des Pays-Bas, et désignée en 2015 arbitre au Tribunal Arbitral du Sport à Lausanne par le ICAS. Fanny-Marie est par ailleurs depuis 2015 membre de la Commission internationale de l'Ordre Néerlandais des Avocats.

Fanny-Marie parle couramment le français, le néerlandais et l'anglais, et à un niveau intermédiaire l'allemand.